

**Tarif**  
**03/06/21**

	€ HT	TVA*			Unité
		5,5%	10%	20%	
<b>Tarif Main d'Œuvre Installation</b>	51,97	54,83	60,31	72,38	heure
<b>Déplacement Installations &gt;= 15 km**</b>	1,38	1,46	1,60	1,92	km
<b>Forfait déplacement Installation &lt; 15 km</b>	41,38	43,65	48,02	57,62	Forfait
<b>Tarif Main d'Œuvre SAV</b>	68,21	71,97	79,16	94,99	heure
<b>Déplacement SAV &gt;= 15 km**</b>	1,72	1,82	1,90	2,07	km
<b>Forfait déplacement SAV &lt; 15 km</b>	51,72	54,57	56,90	62,07	Forfait
<b>Contrôle de fonctionnement ou diagnostic de panne, sur site, pour pompe à chaleur air/eau ou pompe à chaleur géothermique à technologie sol/sol - sol/eau ou eau/eau. Forfait pour distance Aller/Retour &lt;= 80 km</b>	282,98	298,54	328,39	394,07	Forfait
<b>Réparation ou remplacement, sur site, de composants hydrauliques, électriques, électroniques ou frigorifiques pour pompe à chaleur air/eau ou pompe à chaleur air/air ou pompe à chaleur géothermique à technologie sol/sol - sol/eau ou eau/eau. Forfait 1/2 journée hors pièces et hors déplacement.</b>	272,86	287,86	300,14	327,43	Forfait
<b>Désembouage plancher chauffant (1 niveau - 8 circuits max.) ou réseau radiateurs (1 niveau - 6 radiateurs max). Vidange du circuit - Nettoyage des filtres/pots à boues existants - Vidange ballon tampon ou bouteille de découplage - Rinçage réseau - Désembouage avec pompe hydrodynamique circuit par circuit ou radiateur par radiateur. Contrôle des accessoires : vase expansion, purgeurs, vannes, disconnecteur, nourrices, etc. Remise en eau - purge des points hauts - contrôle pression réseau. Forfait de base hors déplacement.</b>	545,71	575,72	600,28	654,85	Forfait
<b>Désembouage circuit plancher chauffant ou radiateur supplémentaire.</b>	34,11	35,98	37,52	40,93	unité

**\*Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**

- TVA 20 % : travaux neufs
- TVA 10 % : travaux de rénovation et d'entretien des logements achevés depuis plus de 2 ans.
- TVA 5,5 % : travaux pour installation et entretien pour systèmes de production de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables, pour les logements achevés depuis plus de 2 ans.

Les TVA à taux réduits, 5,5 % et 10 %, nécessitent la signature d'une attestation pour les travaux dont le montant est supérieur à 300 euros TTC.

**\*\* Les déplacements** sont facturés avec la distance du trajet Aller/Retour le plus rapide entre Adret Energie et le lieu d'intervention, calculée par un logiciel de cartographie type GoogleMaps.

**Conditions de règlements :** Sauf exception nos devis sont gratuits

- Travaux d'installations : acompte de 30 %. Solde par situations et/ou à de réception des travaux
  - Travaux d'entretien ou réparations : acompte de 50 %. Solde à fin la fin des travaux d'entretien ou de réparation
- Modes de règlements acceptés : chèque ou virement

**Pièces remplacées :** les pièces, éléments ou appareils remplacés peuvent être conservés à la demande. Merci de nous le spécifier à la signature du devis en cochant la case. Dans le cas contraire ils sont évacués en déchetterie.